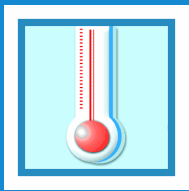


QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

Synthèse du contrôle sanitaire - Année 2009



Consommez
uniquement l'eau du
réseau d'eau froide.



Les limites de qualité
sont des valeurs
obligatoires.
Les références de qualité
sont des valeurs guides.



Après quelques jours
d'absence, laissez
couler l'eau avant de
la boire.



Pour connaître en détail la
qualité
de l'eau, vous pouvez consulter
les analyses à la mairie
ou sur
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Fiche en ligne
sur le site internet
de l'ARS Alsace



ORIGINE DE L'EAU

L'eau que vous buvez a une identité. Elle provient soit de la nappe phréatique, soit de sources, soit de cours d'eau. Pour répondre aux normes de potabilité, elle peut être traitée avant d'arriver à votre robinet.

L'eau du **SDE de la VALLEE de la DOLLER** provient de 4 forages.

L'eau est neutralisée et désinfectée par du bioxyde de chlore avant distribution.

BACTERIOLOGIE

La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.
Absence exigée.

Toutes les analyses étaient conformes aux limites de qualité.

Nombre d'analyses : 14

La qualité bactériologique de l'eau a été satisfaisante.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l (milligrammes/litre)**.

Valeur minimale = 3,10 mg/l
Valeur maximale = 8,00 mg/l

Nombre d'analyses : 4

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F).
Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

Valeur minimale = 10,30 °F
Valeur maximale = 10,90 °F

Nombre d'analyses : 3

L'eau distribuée est douce ; l'installation d'un adoucisseur est vivement déconseillée en raison du risque accru de dissolution des métaux des conduites (augmentation de l'agressivité de l'eau).

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour lutter contre les parasites des plantes ou pour désherber (agriculture, collectivités, particuliers).
La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l (microgrammes/litre).

Valeur maximale = 0,007 µg/l (déséthylatrazine)

Nombre d'analyses : 3

La liste des pesticides recherchés est établie en fonction du contexte local. L'eau contient des traces de pesticides à une concentration inférieure à la limite de qualité.

CONCLUSION

L'eau respecte les limites de qualité réglementaires.

Toutefois elle présente un caractère agressif lié à son origine géologique. Il est ainsi recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet, lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable de quelques minutes.

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement ou en sortie de réservoir) et sur le réseau de distribution (robinet du consommateur).

QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

DURETE : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 20°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

NITRATES : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

PESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

CHLORURES : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent, à des doses élevées, nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

ARSENIC : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de traces dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

ELEMENTS METALLIQUES : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.



AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau

- ⇒ Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.
- ⇒ Si un traitement complémentaire (adoucisseur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de ce traitement complémentaire.

Agence Régionale de Santé Alsace (ARS) - Délégation Territoriale du Haut-Rhin

Tél : 03 89 24 81 74 - Fax : 03 89 24 85 53